



o La dématérialisation des échanges administratifs

Les services publics en ligne

Les outils de travail collaboratif et de communication



La télétransmission des actes au contrôle de légalité

Dématérialisation des procédures de marchés publics, de l'envoi des actes au contrôle de légalité, des flux financiers et comptables, archivage électronique : la dématérialisation de « bout en bout » des échanges administratifs s'impose de jour en jour aux collectivités.

Adhérer à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, c'est bénéficier d'un outil convivial et simple à utiliser pour transmettre en quelques clics à la Préfecture, vos délibérations, arrêtés réglementaires et individuels ainsi que vos documents budgétaires.

+ Les avantages

→ Simplicité et rapidité

- Un accusé de réception électronique envoyé rapidement atteste la bonne réception de l'acte qui a été télétransmis.
- La possibilité d'apposer sur l'acte accusé comme reçu un **fac-similé du tampon de la Préfecture**.

→ Sécurité des échanges électroniques

- **Identité** du signataire et de l'émetteur.
- **Confidentialité** de vos télétransmissions grâce au chiffrement des données.
- **Horodatage** garantissant une date et heure certaines de vos télétransmissions.

@ Le service

La télétransmission des actes au contrôle de légalité c'est :

→ Un tiers de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur qui permet de :

- Générer et télétransmettre un acte, consulter son accusé de réception
- Editer une copie en PDF de l'acte et y insérer le fac-similé du tampon de la Préfecture
- Accéder, grâce à un moteur de recherche, à l'historique des actes télétransmis
- Etablir au sein de votre collectivité un circuit de validation et/ou de signature électronique avant télétransmission

→ Des certificats électroniques requis pour l'utilisation de ce service et conformes à la réglementation en vigueur.



En quelques clics, créez et télétransmettez votre acte en Préfecture

En savoir plus :

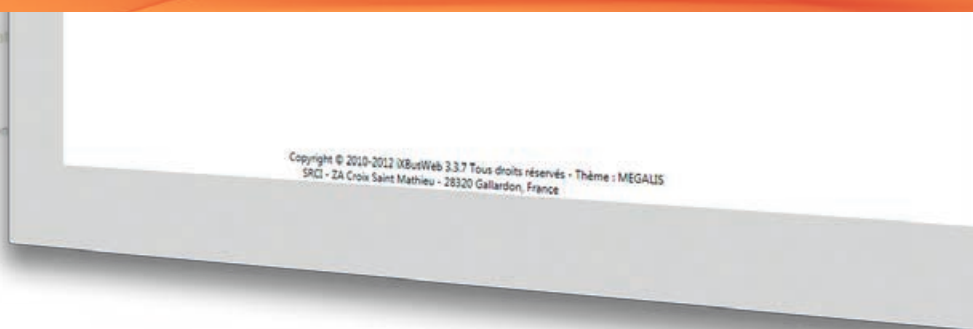
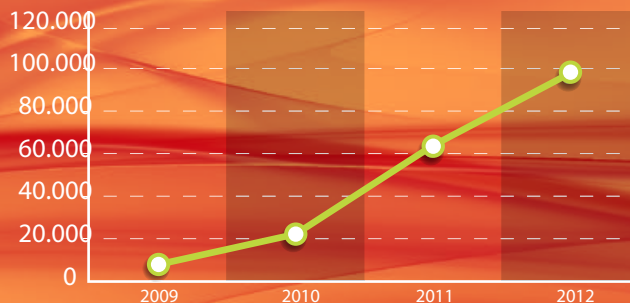
Rendez-vous sur www.e-megalisbretagne.org

La télétransmission des actes au contrôle de légalité

100.000 actes télétransmis
600 collectivités utilisatrices

Un service connu et largement reconnu par les collectivités bretonnes : près de 600 collectivités adhèrent au service et ont déjà télétransmis 100 000 actes *

*Chiffres au 30 septembre 2012



Statistiques	Préparation	Traitement
Préparer	En cours de création	En cours de transmission
Viser	En attente de signature	AR reçus
Historique	En attente de visa	Anomalie/Erreur
Nomenclature	Refusé(e)s	Annulé(e)s
Aide		

Formation & Accompagnement

- ➔ **Une formation d'une demi-journée**, proposée par le Syndicat mixte, sur votre territoire.
Objectif : apprendre à utiliser et à vous familiariser avec le service.
La formation est destinée aux agents chargés de télétransmettre les actes au contrôle de légalité.
- ➔ **Un accompagnement personnalisé**
Objectif : vous conseiller et vous aider dans les premières utilisations du service.
- 🔍 **En savoir plus :** rendez-vous sur notre site internet et consultez le catalogue des formations proposées par le Syndicat mixte.

Adhésion au service

- ➔ **Mutualisée ou individuelle :** une contribution mutualisée et financée par l'EPCI membre du Syndicat mixte ou une contribution individuelle versée par chaque collectivité souhaitant souscrire au service.
- ➔ **Certificats électroniques :** ce service nécessite l'utilisation de certificats électroniques. Pour vous en procurer, il suffit de compléter et retourner au Syndicat mixte le bon de commande figurant dans la convention d'accès aux services.
- 🔍 **En savoir plus :** rendez-vous sur notre site internet et consultez *la Convention d'accès aux services.*



Vous souhaitez une présentation de ce service ?

Vos interlocuteurs au Syndicat mixte :

- » **Nicolas Viel**
Responsable,
Pôle Promotion et Accompagnement
02 99 12 51 71
nicolas.viel@megalisbretagne.org
- » **Mathieu Fumière**
Chargé de mission promotion,
Pôle Promotion et Accompagnement
02 99 12 51 75
mathieu.fumiere@megalisbretagne.org



Syndicat mixte de coopération territoriale